



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET :

**Demandes de subvention :
auprès de divers financeurs**

- opération

**« redynamisation et
requalification centre-ville »**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS

Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE

Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER

M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Laure CHENU

**DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DES DIVERS FINANCEURS
- OPERATION « REDYNAMISATION ET REQUALIFICATION DU
CENTRE-VILLE »**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU les appels à projet de l’Etat, la Région, et le Département notamment dans le cadre du Plan de relance, du Plan Climat et des engagements environnementaux,

CONSIDERANT les 2 phases d’aménagements du centre-ville prévues en 2021, puis en 2022, mais aussi de la finalisation du plan vélo – aménagement G. Leclerc au plus tard 1^{er} trimestre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de redynamiser le centre-ville et l’attractivité de ses rues commerçantes, tout comme celle du marché alimentaire ;

CONSIDERANT la volonté de mieux sécuriser les accès et circulations des PMR et des familles (avec ou sans poussettes), ou encore des vélos (projet complémentaire « plan vélo – cœur de ville ») ;

CONSIDERANT l’objectif de lutter contre l’omniprésence de la voiture, ainsi que les vitesses excessives, ou encore le stationnement anarchique ;

CONSIDERANT la volonté de valoriser le patrimoine local et touristique remarquable du centre-bourg, tout comme le souhait d’intégrer de nouvelles poches d’espaces verts ;

CONSIDERANT l'obligation de plus en plus marquée, de mieux traiter les ruissèlements des eaux de pluies et ainsi éviter les inondations des pas de portes ou rues en parties basses du centre-bourg (pente 6 %) ;

CONSIDERANT la volonté municipale de lutter contre le réchauffement climatique, en engageant des travaux visant :

- o à une meilleure maîtrise de l'énergie et de l'eau ;
- o au traitement de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement des eaux de pluies et ainsi éviter d'accroissement des risques d'inondation des habitats ou commerces ;
- o à apporter des îlots de fraîcheurs, par de nouveaux aménagements paysagers (plantations d'arbres et nouveaux végétaux)

CONSIDERANT la volonté de valoriser le « Made in France », notamment avec du grès provenant de Fontainebleau.

CONSIDERANT les concertations entreprises avec les fertois, les riverains du centre-ville, tout comme les réunions avec les commerçants, menées notamment courant le second semestre 2020 ;

CONSIDERANT l'obligation d'obtenir des subventions maximales des divers financeurs pour permettre la réalisation des 2 phases du projet,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Finances »

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

RAPPELLE que la cohérence du projet s'envisage en 3 étapes :

1. en 2021, la phase 1 de la redynamisation du centre-ville ;
2. en 2022, la phase 2 de la redynamisation du centre-ville ;
3. en 2023, la requalification de l'entrée de ville « avenue du Général Leclerc » (portion de la Gare SNCF à l'entrée du Centre-Ville et de sa place Carnot) : avec son Plan vélo, sa restructuration végétale, la mise en sécurité des trottoirs et la réorganisation des stationnements créant de l'insécurité routière et piétons ;

SOLLICITE auprès de l'ETAT et des services préfectoraux, l'octroi d'une subvention au taux et plafond maximum, au travers :

- de la DSIL 2021, 2022 et 2023
- du Plan de relance et de tous autres dispositifs qui seront créés pour les « petites villes »,

AUTORISE le Maire à solliciter tous les autres financeurs publics (Europe, Région, Département, ADEME, Agence de l'eau ...) et d'engager toutes les démarches utiles à ce projet d'envergure.

PRECISE que toutes futures demandes de subvention auprès de ces financeurs seront sollicitées au taux et plafond maximum.

PRECISE que l'estimation globale quant à la « redynamisation et requalification du Centre-Ville » et « Plan vélo - avenue G. Leclerc », est envisagée à hauteur de :

- 1 484 000 euros HT, soit 1 780 800 euros TTC - pour la phase 1.

Dépenses	HT	TTC	%	Recettes		%
Travail x	1 241 100 €	1 489 320 €	0,84	DSIL "traditionnelle"- 2021	623 121 €	42,0%
Option « grès Made in France »	158 900 €	190 680 €	0,10	Région - CRT	179 463 €	12,1%
				Département - C. territoire	236 559 €	15,9%
				Amendes de police	15 000 €	1,0%
Honoraires MOE	84 000 €	100 800 €	0,06	PLAN VELO cœur de ville	133 058 €	9,0%
				Reste à charge Commune (1)	296 800 €	20,0%
Total =	1 484 000 €	1 780 800 €		Total =	1 484 000 €	
				+ FCTVA =	296 800 €	

- 2 125 043 euros HT, soit 2 550 052 euros TTC - pour la phase 2

Dépenses	HT	TTC	%	Recettes		%
Travail x	1 345 400 €	1 614 480 €	0,63	DSIL "plan de relance - 2021	1 700 035 €	80,0%
Option place marché	436 758 €	524 110 €	0,21	CCVE	100 000 €	
Option "grès Made in France"	222 600 €	267 120 €	0,10	PLAN VELO cœur de ville - 150 ml	114 050 €	5,4%
Honoraires MOE	120 285 €	144 343 €	0,06	Reste à charge Commune (1)	210 959 €	14,6%
Total =	2 125 043 €	2 550 052 €		Total =	2 125 043 €	
				+ FCTVA =	425 009 €	

- 552 260 euros HT, soit 662 712 euros TTC - pour la phase 3.

Dépenses	HT	TTC	%	Recettes		%
Travaux	521 000 €	625 200 €	0,94	Région "entrées de Ville"	250 000 €	45,3%
Honoraires MOE	31 260 €	37 512 €	0,06	PLAN de relance	133 058 €	24,1%
				Reste à charge Commune (1)	169 202 €	30,6%
Total =	552 260 €	662 712 €		Total =	552 260 €	
				+ FCTVA =	110 452 €	

DE DIRE que les plans de financements ci-dessus et les restes à charge sont prévisionnels, seront ajustés en fonction des échanges et réponses de chaque financeur sollicité, et que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits en conséquence aux Budgets Prévisionnels 2021, et suivants.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.
Mariannick MORVAN